

Livret de l'étudiant

En formation supérieure de musicien interprète

Master
Musique, interprétation et patrimoine

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Versailles Grand Parc
24 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles
Tél. 01 39 66 30 10
conservatoire.versailles@agglovgp.fr

www.crr.versaillesgrandparc.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

47 bd Vauban
78047 Guyancourt cedex (Saint-Quentin-en-Yvelines)

Au sein de l'UVSQ, qui est une université pluridisciplinaire, vous serez accueilli au sein de l'**IECI (Institut d'études culturelles et internationales)**. Vous suivrez des enseignements dispensés par enseignants-chercheurs des trois départements qui le composent : les départements d'Histoire, de Lettres et de Langues.

Le bâtiment Vauban accueille les services administratifs et les bureaux des gestionnaires de scolarité, certains amphithéâtres, les laboratoires et les bureaux des enseignants.

Le Bâtiment d'Alembert accueille la plupart des cours de licence, l'infirmerie, les affichages des emplois du temps, des examens et des absences des enseignants. Les numéros des salles se présentent sous la forme d'une lettre + trois chiffres, la lettre représentant l'escalier (A, B ou C), et le 1^{er} chiffre l'étage.

Pour tout renseignement complémentaire sur les démarches administratives et sur les possibilités offertes par l'UVSQ (bourses et services du CROUS, offre culturelle et sportive), n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Université, et, en particulier, le portail étudiant :
<http://www.etu.uvsq.fr/le-portail-des-etudiants-de-l-uvsq-233927.kjsp>

En tant qu'étudiant de l'IECI, vous disposerez également d'un « compte Sésame » et d'un accès à l'ENT (espace numérique de travail) de l'Université, c'est-à-dire à de nombreux services en ligne : messagerie, espace e-campus (documents de cours), emploi du temps, dates et résultats des examens... etc.

En cas de problème ou de question à la rentrée ou en cours d'année, n'hésitez pas non plus à contacter vos interlocuteurs qui coordonnent au sein de l'IECI les enseignements proposés aux étudiants de la licence « Musique, interprétation et patrimoine » :

Gestionnaire de scolarité :

Carole Mendy
carole.mendy@uvsq.fr

Responsable de la formation:

Evelyne Samama
01 39 25 56 36
Bureau 309
evelyne.samama@uvsq.fr



MASTER MUSIQUE INTERPRÉTATION ET PATRIMOINE

Contacts

CRR DE VERSAILLES GRAND PARC

24 rue de la Chancellerie
78000 Versailles

Responsable pédagogique:

Christophe Dravers
01 39 66 30 10
christophe.dravers@agglouvpg.fr

Gestionnaire administrative:

Julia Lopez
01 39 66 30 10
SupCRR.Versailles@agglouvpg.fr
julia.lopez@agglouvpg.fr

Un **représentant des étudiants** est élu en chaque début d'année par vos soins.



MASTER MUSIQUE, INTERPRÉTATION ET PATRIMOINE

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans ce cursus Musique, Interprétation et Patrimoine. Afin que votre parcours soit pleinement réussi, nous vous recommandons de bien considérer les informations suivantes :

INSCRIPTIONS

Il est impératif de vous inscrire dans les deux établissements : le Conservatoire et l'Université.

L'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) vous remettra un identifiant vous permettant de procéder à votre **inscription administrative** en ligne à partir du mois de juillet. En cas de problème, contactez Mme Carole Mendy :

carole.mendy@uvsq.fr.

RÉUNIONS SEMESTRIELLES DE PRÉ-RENTRÉE

L'organisation des études étant semestrielle, un **emploi du temps** précis vous est délivré en septembre et janvier. Une **réunion de pré-rentrée** a lieu au début de chaque semestre pour vous les remettre et procéder aux **inscriptions pédagogiques**. C'est également le moment de faire le point sur vos demandes d'équivalences ou d'aménagements (voir plus bas). Votre présence est donc impérative.

EMPLOIS DU TEMPS

Le calendrier universitaire sera en ligne à partir du portail de l'étudiant de l'UVSQ.

ÉVALUATIONS

Les Unités d'Enseignement (UE) se compensent entre elles, sauf en cas de :

- Défaillance (absence de note) dans une matière
- Note inférieure à 7/20 (note éliminatoire)
- Note inférieure à 10 pour l'UE « Projet artistique personnel » comprenant le mémoire, sa soutenance et la production artistique.

NB: L'Université et le Conservatoire ne sont pas tenus d'organiser de session de rattrapage

ÉQUIVALENCES

Une commission, composée de membres du CRR, du CRD et de l'UVSQ, statue sur vos demandes d'équivalence déposées le jour de la pré-rentree. Il vous appartient donc de les formuler, en y adjoignant les pièces justificatives nécessaires.

M2 - SEMESTRE 4

Lieu	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits	Evaluation <i>ET : examen terminal CC : contrôle continu</i>
ENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES				
UVSQ	Langues vivantes	TD : 24h	3 ECTS	CC
UVSQ	Projet artistique personnel	TD : 18h	16 ECTS	CC +ET
ENSEIGNEMENTS MUSICAUX				
CRR	L'œuvre et son exécution	TD : 24h	6 ECTS	CC
CRR	Pratiques artistiques collectives	TD : 18h	2 ECTS	CC
CRR	Création et patrimoines musicaux: analyse musicale	CM : 12h	3ECTS	CC

M2 - SEMESTRE 3

Lieu	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits	Evaluation <i>ET : examen terminal</i> <i>CC : contrôle continu</i>
ENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES				
UVSQ	Production du spectacle vivant	CM : 55h	8 ECTS	CC
UVSQ	Langues vivantes	TD : 24h	3 ECTS	CC
UVSQ	Projet artistique personnel	TD : 18h	8 ECTS	CC
ENSEIGNEMENTS MUSICAUX				
CRR	L'œuvre et son exécution	TD : 24h	6 ECTS	CC
CRR	Pratiques artistiques collectives	TD : 12h	2 ECTS	CC
CRR	La création contemporaine: analyse musicale	CM : 12h	3 ECTS	CC

QUELQUES ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

- Au CRR

Certaines UE demandent à être bien considérées au préalable :

Le stage du semestre 2 fait l'objet d'une demande formulée par l'étudiant. Le projet de stage doit être déposé au début du semestre. Une convention est signée entre l'Université, par le Responsable de la formation et les services administratifs et l'organisme accueillant l'étudiant. Il faut compter un délai de signature de 2 semaines.

Le stage se déroule après la signature de la convention entre Février et Mai. Le formulaire de convention de stage est disponible en ligne sur le site de Saclay.

Le rapport de stage (une quinzaine de pages) doit être déposé au CRR avant le 15 juin.

Le projet de recherche conduisant au mémoire et à la production d'un spectacle en milieu professionnel, implique les enseignants du CRR, tout particulièrement le Professeur d'instrument, et le Directeur de recherche. Ce dernier est désigné après concertation entre l'étudiant et le responsable de la formation.

- A l'UVSQ

Il est recommandé aux étudiants maîtrisant mal le français de choisir l'UE Français Langue Etrangère (FLE) afin de pouvoir suivre plus facilement les autres UE universitaires.

En cas de réelle difficulté des étudiants à concilier pratique musicale de haut niveau, engagements professionnels et enseignements universitaires, l'enseignant responsable de l'UE peut envisager, dans le respect de l'équité entre étudiants et en concertation avec l'enseignant responsable du Master Musique, des aménagements des évaluations en contrôle continu. Les étudiants du Master Musique ne peuvent en aucun cas être dispensés des examens au titre de la particularité de leur cursus.



Déroulé des études

CM : cours magistral ; TD : travaux dirigés ; crédits ECTS : European Credits Transfer System ; CT : contrôle terminal ; CC : contrôle continu ; ET: examen terminal

M1 - SEMESTRE 1

Lieu	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits	Evaluation <i>ET: examen terminal CC : contrôle continu</i>
ENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES				
UVSQ	Organologie	TD: 21h	3 ECTS	CC
UVSQ	Histoire des politiques culturelles	CM: 24h	3 ECTS	CC
UVSQ	Initiation à la recherche	CM: 12h	2 ECTS	CC
UVSQ	Langue vivante	TD : 24h	3 ECTS	CC
UVSQ	Projet artistique personnel	TD : 18h	3 ECTS	CC
ENSEIGNEMENTS MUSICAUX				
CRR	L'œuvre et son exécution	TD: 24h	6 ECTS	CC
CRR	Pratiques artistiques collectives	TD: 18h	3 ECTS	CC
CRR	Directions d'ensemble	CM : 12h	3 ECTS	CC
CRR	Œuvre dans le monde: analyse musicale	CM : 12h	3 ECTS	CC

M1 - SEMESTRE 2

Lieu	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits	Evaluation <i>ET : examen terminal CC : contrôle continu</i>
ENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES				
UVSQ	Droit de la culture	CM: 24h	2 ECTS	CC
UVSQ	Communication culturelle	CM : 16h TD : 8h	3 ECTS	CC
UVSQ	Stage	TD: 18h	6 ECTS	CC
UVSQ	Langue vivante	TD : 24h	3 ECTS	CC
UVSQ	Initiation à la recherche	CM: 12h	1 ECTS	CC
UVSQ	Projet artistique personnel	TD : 18h	3 ECTS	CC+ET
ENSEIGNEMENTS MUSICAUX				
CRR	L'œuvre et son exécution	TD : 24h	6 ECTS	ET
CRR	Pratiques artistiques collectives	TD : 18h	2 ECTS	CC
CRR	Directions d'ensemble	CM :12h	3 ECTS	CC
CRR	Œuvre dans le monde: analyse musicale	CM : 12h	2 ECTS	CC